

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**
**FENOVA SUPER**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement REACH (Règlement 1907/2006/CE)

**1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE**

- **Nom du produit :** **FENOVA SUPER**
- **Usage :** Produit phytosanitaire - Herbicide  
**De Sangosse S.A.S**  
Adresse : Bonnel – BP 5  
47480 Pont Du Casse (France)
- **Distributeur :** Tél : 05 53 69 36 30  
Fax : 05 53 66 30 65
- **Fabricant/Producteur :** **CHEMINOVA AGRO FRANCE**  
19 Bd Eugène DERUELLE  
69003 LYON  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 76 71 08 46  
**cheminova@cheminova.com**  
**DE SANGOSSE S.A.S** - Service Règlementaire  
Tél : 05 53 69 81 89
- **Service chargé des renseignements :** Fax : 05 53 47 95 01  
E-mail : **fds@desangosse.com**
- **Renseignements en cas d'urgence :** Appeler le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche ou N° INRS : 01 45 42 59 59

**2- IDENTIFICATION DES DANGERS**
**2.1. Classification du mélange**

Classification du produit selon la Directive 1999/45/EC

	Xi, N
	R38, R43, R51/53

Dangers pour la santé	Ce produit est irritant pour la peau. Il peut causer une sensibilisation allergique.
Dangers pour l'environnement	Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes et les organismes aquatiques.

**2.2. Elément d'étiquetage**

Symbole des risques *selon la Directive 1999/45/EC*



N - Dangereux pour l'environnement



Xi - Irritant

Phrases R	R38	Irritant pour la peau
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Phrases S	S60	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
	S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité
Phrase(s) SP	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
	SP3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.
Autres mentions		Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation

### 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Mélanges

##### — Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Fenoxaprop-P-ethyl	71283-80-2	N	R43, R50/53	7
Solvesso 200 ND	64742-94-5 / 265-198-5	Xn, N	R51/53, R65, R66	38
Alcohols, C9-C11, ethoxylated	68439-46-3	Xn, Xi	R22, R41	10
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	Xn, N	R20, R43, R50/53	3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 / 220-110-9	Xn, Xi, N	R22, R38/41, R43, R50	0,01

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

### 4- PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'une exposition au produit, appeler immédiatement un docteur, un centre antipoison ou un hôpital. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Inhalation:** Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Une irritation primaire peut se produire.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique. Un lavage gastrique ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés.

### **5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant du mélange**

Les principaux produits de décomposition sont les oxydes d'azotes, le chlorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ainsi que divers composés chlorés organiques.

**5.3. Conseil aux pompiers** Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques

### **6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Réduire et/ou éviter la formation de poussière aéroportée. Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

#### **6.4. Références aux autres sections**

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

### **7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

#### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des fortes chaleurs (température > 25°C). Tenir à l'écart des sources d'ignition et de la lumière. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux. Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage.

#### **7.3. Utilisation finale particulière**

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

### **8- CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le fenoxaprop-P-ethyl. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

*Solvesso 200 ND* : 100 ppm d'hydrocarbure total sont recommandés

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs.

#### **Protection respiratoire**

Du fait de sa faible pression de vapeur et de sa faible toxicité, dans les conditions normales d'utilisation, le risque d'exposition avec des particules aéroportées est faible. Dans le cas de libération importante de matière (vapeur lourde ou brouillard), pendant la fabrication ou la manipulation, il est conseillé aux travailleurs de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

#### **Protection des mains**

Porter des gants résistants aux produits chimiques de type caoutchouc nitrile ou butyl. Le temps de vie de ce matériau vis-à-vis de ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce que cela donne une protection raisonnable fondée sur la faible toxicité aiguë par voie cutanée de la substance. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

### Protection de la peau

Porter une combinaison ou vêtement appropriés, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés. Laver les vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

## 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Aromatique
<b>Valeur du pH</b>	7,3 à 25°C
<b>Point de fusion</b>	< 0°C
<b>Point d'ébullition</b>	Environ 100°C
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C (Pensky-Martens, vase clos)
<b>Inflammabilité</b>	Non disponible
	<b>Solvesso 200 ND</b> : 0,6 – 7 % vol.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Environ 400°C
<b>Auto-inflammabilité</b>	Non disponible
<b>Risque d'explosion</b>	Non explosif
<b>Propriétés oxydante</b>	Non oxydante
<b>Densité relative</b>	Environ 1,03 g/l
<b>Solubilité dans les solvants Organiques</b>	Solubilité du <b>fenoxaprop-P-ethyl</b> , à 20°C, dans:
	n-hexane 7,0 g/l
	isopropanol 14,2 g/l
	methanol 43.1 g/l
	ethyl acetate >380 g/l
	acetone >400 g/l
	dichloromethane >400 g/l
	toluene > 480 g/l
	dimethylsulphoxide >500 g/l
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Ce produit est émulsifiable dans l'eau.
	<b>Fenoxaprop-P-ethyl</b> : 0,7 mg/l à 20°
<b>Viscosité</b>	140-2200 mPa/s à 20°C, dépendant des contraintes de cisaillement
<b>Pression de vapeur</b>	<b>Fenoxaprop-P-ethyl</b> : 4,0 x 10 <sup>-9</sup> mm Hg (5,3 x10 <sup>-7</sup> ) à 20°C
	<b>Solvesso 200 ND</b> : 0.1mm Hg à 20°C 0.6mm Hg à 55°C
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)</b>	<b>Fenoxaprop-P-ethyl</b> : Log Kow = 4,28
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>Solvesso 200 ND</b> : 0,6 – 7 % vol.

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

### **10.2. Stabilité**

Stable à température ambiante

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts et bases fortes.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Se référer au sous-paragraphe 5.2.

## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aigüe**

Le produit n'est pas nocif par ingestion, par contact avec la peau ou par inhalation. Cependant, il doit toujours être utilisé en respectant les précautions de manipulation de produits chimiques.

La toxicité aigüe a été mesurée :

- \* par ingestion (rat) DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg
- \* par contact avec la peau (rat) DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg
- \* par inhalation (rat) DL<sub>50</sub> : > 4,96 mg/l d'air/4h

#### **Pouvoir irritant**

Ce produit est irritant pour la peau et légèrement irritant pour les yeux.

#### **Sensibilisation allergique**

Ce produit est allergène pour le cochon d'Inde.

Les résultats des tests concernant le fenoxaprop-P-ethyl sont mitigés : les résultats du test de Buehler ont été négatifs, ceux du test de Magnusson-Kligman positifs. Le cloquintocet-mexyl s'est révélé être un allergène (test de Magnusson-Kligman).

Ce produit contient 0,01% de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, substance allergène.

#### **Toxicité chronique**

##### **Effet cancérigène**

Aucun effet cancérigène n'a été constaté pour le fenoxaprop-Pethyl ou le cloquintocet-mexyl.

##### **Effet reprotoxique**

Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour le fenoxaprop-Pethyl ou le cloquintocet-mexyl.

##### **Effet tératogène**

Aucune des deux substances actives de ce produit ne sont tératogènes.

##### **Effet mutagène**

Aucune des deux substances actives de ce produit ne sont mutagènes.



## 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les plantes aquatiques, mais n'est pas considéré comme nocifs pour les oiseaux, les micro- et macro-organismes du sol et les insectes.

#### Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), CL<sub>50</sub>, 96 h : 3,83 mg/l

#### Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CL<sub>50</sub>, 48 h : 3,1 mg/l

#### Algues

Algue verte (*Desmodesmus subspicatus*) CE<sub>50</sub>, 72 h : 1,85 mg/l

#### Plantes aquatiques

Lentille d'eau (*Lemna gibba*), CL<sub>50</sub>, 7j : 4,3 mg/l

#### Abeilles

Abeille (*Apis mellifera*) DL<sub>50</sub>, oral (48h) : 356 µg/abeille

DL<sub>50</sub>, contact (72h) : 599 µg/abeille

#### Vers de terre

Ver de terre (*Eisenia foetida*), CL<sub>50</sub>, 14j : 356,6 mg/kg de sol sec

#### Oiseaux

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*), DL<sub>50</sub> : > 2250 mg/kg

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le fenoxaprop-P-ethyl est biodégradable mais n'est pas directement biodégradable. Sa durée de demi-vie est inférieure à un jour en sol aérobie.

Le solvant Solvesso 200 ND est directement biodégradable (d'après des mesures respectant les recommandations de l'OCDE). Cependant, il n'est pas toujours rapidement dégradé dans l'environnement, en fonction des conditions.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Etant donné sa dégradation rapide, le fenoxaprop-P-ethyl n'est pas bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le fenoxaprop-P-ethyl est faiblement mobile dans le sol.

### 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

## 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.


#### Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco- Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets  
020108 déchets agrochimiques contenant des substances Dangereuses

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Recommandations ONU relatives au Transport des Marchandises Dangereuses : (Règlementation ADR, IATA, IMDG)

<b>Pictogrammes</b>	:	
<b>Classe</b>	:	9
<b>N°ONU et description</b>	:	UN 3082 – Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Fenoxaprop-P-ethyl)
<b>Groupe d'emballage</b>	:	III
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	Ne pas déverser dans l'environnement
<b>Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	:	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

### 15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

**Délai de réentrée** : 48 heures.

**Protection de l'environnement** Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1173



## 16- AUTRES INFORMATIONS

### Changement à noter dans les fiches de sécurité

-

### Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

#### Phrases de risques

R20 Nocif par inhalation

R22 Nocif par ingestion

R38 Irritant pour la peau

R41 Risque de lésions oculaires graves

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Conseils à suivre** Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

-----  
*Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.*